

ACTIVITES

Les journées du patrimoine

Le 20 septembre se tiendra la journée du patrimoine au Château de la Bonnetière. A cette occasion, il vous sera possible de passer un moment agréable lors d'un baptême en hélicoptère. Les pré-inscriptions sont possibles dès maintenant au 06 31 55 07 16 ou contact@helicopt-air.fr

Une brochure technique est également disponible en mairie.

Label

Notre village de La Chaussée est aujourd'hui inscrit pour obtenir le label "Ma commune a du cœur", sponsorisé par RMC. Ce label est destiné à valoriser les bonnes pratiques locales en matière de prévention des accidents cardiaques. Il met en avant les collectivités locales engagées en matière de formation de la population et l'installation de défibrillateurs cardiaques. Nous espérons recevoir très bientôt l'acceptation de notre candidature!

Poterie

L'association Détente et Loisirs a connu un vif succès lors de son exposition de poterie le 10 mai dernier. La presse locale s'en est largement fait l'écho.

Cours de secourisme

Une nouvelle session de cours de secourisme, sous forme d'un stage d'un total de 8 heures, aura lieu sur deux samedis 20 et 27 juin le matin de 8h00 à 12h00. Il reste quelques places. Vous pouvez vous inscrire à la mairie.

14 juillet

Le Conseil Municipal et l'Amicale des Trois Villages seront associés pour animer cette journée.

Un concours de pétanque sera organisé à partir de 14h00-14h30 (merci de noter que chaque équipe devra impérativement être composée au moins d'un habitant de la Chaussée). Des jeux pour les enfants seront organisés, suivis en fin de soirée d'un casse-croûte gratuit pour tous les habitants du village.

Vide-grenier

Après quelques années d'absence, un vide-grenier sera organisé au cœur du village le samedi 5 septembre 2015. Réservations au 07 86 97 88 86 à partir du 1^{er} juillet !!

Opération «Nettoyons la nature»

Elle aura lieu le 26 septembre dans les conditions habituelles. Nous espérons une participation aussi satisfaisante que lors des précédentes éditions.

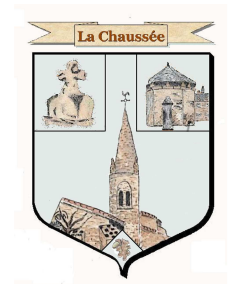
-----oOoOo-----



UN BRIN DE CHAUSSEE

Numéro 8 – Juin 2015

édité par nos soins



Le mot du Maire

Le printemps est là, même si les températures se font parfois changeantes. Chacun termine ses plantations, surveille l'avancée de son potager, et les agriculteurs ont à cœur d'amener le rendement de leurs récoltes au meilleur niveau possible.

Nous avons fait en sorte qu'un effort tout particulier soit apporté au fleurissement du village. Le prix attribué l'an passé à La Chaussée a été entièrement investi dans la décoration florale et nous nous sommes de nouveau inscrits au concours des villages fleuris pour 2015.

Le conseil municipal continue de travailler pour le bien des habitants et toujours dans la même optique: qu'il fasse bon vivre dans notre village. Quelques différends de voisinage, vite rentrés dans l'ordre grâce à l'intelligence de chacun, avaient attiré l'attention mais sans conséquence notable.

Le programme des travaux pour l'année 2015 est maintenant arrêté et vous en trouverez le détail dans ce numéro. Nous avons conjugué l'intérêt commun avec les nécessités d'entretien courant. Bien sûr, nous aurions souhaité pouvoir faire plus encore mais il faut savoir raison garder et être patients.

Une étude sur du long terme va également être réalisée: celle de travaux à l'intérieur de l'église. En effet problèmes d'humidité, mises aux normes électriques et rénovations de peintures anciennes vont faire l'objet d'un programme qui s'étalera sur plusieurs années. Il est toutefois urgent de lancer le cahier des charges avant que notre région Poitou-Charentes ne soit englobée dans la grande région Aquitaine, l'important étant que le dossier soit déjà en cours avant cette échéance.

Nous pourrions compter pour cela sur les monuments historiques, (l'église étant classée depuis 1926), le conseil régional, le conseil départemental et quelques autres pistes actuellement à l'étude.

Je vous souhaite une bonne saison estivale et une bonne lecture de ce nouveau numéro.

Bien cordialement,

Alain LEGRAND

Naturalisation

Lors d'une cérémonie empreinte de solennité à la préfecture de Poitiers, et présidée par M. le Sous-Préfet de Châtelleraut, Monsieur ARAR, de la Grande Chaussée, a obtenu officiellement la nationalité française. Bienvenue Toufik dans notre République.

Info importante

M. Stéphane DELRIEU, sympathique infirmier diplômé d'état, vient d'ouvrir son cabinet à La Chaussée, lieu dit « Le Bourg », au 7 rue Martin Le Godelier. Il répond au: 06 13 36 27 08.

Justice

L'individu surpris en flagrant délit d'exhibitionnisme l'automne dernier dans les bois de la commune et qui avait fait l'objet d'une plainte déposée par le maire, a été condamné à 15 jours de prison avec sursis, avec inscription au casier judiciaire, et à 1 euro symbolique de dommages et intérêts, lors de sa comparution au tribunal de Grande Instance de Poitiers le 16 avril dernier.

Circulation aérienne.

Par principe, le ciel français appartient à l'armée, qui met à disposition des espaces réservés à la circulation des aéronefs civils. Bien sûr, tout est organisé en couloirs aériens. La Chaussée est concernée par un couloir militaire situé entre 800 et 1800 pieds. Ainsi, il arrive que des avions de chasse nous surprennent. C'est aussi pour cela que des avions de tourisme ou des hélicoptères civils semblent parfois voler très bas, sous la hauteur minimum des militaires. C'est uniquement pour des raisons de sécurité aérienne et non pour nous observer ! En effet, seule une autorisation spéciale et motivée (SAMU par exemple) permet d'entrer dans la zone militaire.

Un peu d'histoire...

Depuis 1104, La Chaussée a changé plusieurs fois de nom. Cette année là notre commune s'appelait: Amelia de Calciata puis de Calceia Guarnerius de Calcearia

en 1108: Airericus de Calcea

en 1279: Nostre Dame de la Chaucée en Loudeneis

en 1383: Capellanus de Calciata

en 1473: La Chaussée (tiens donc!)

en 1607: La Chaussée de Renoué

en 1779: Notre Dame de la Chaussée de Renouhé

Démographie

Le recensement des habitants de La Chaussée de 1836 donnait le résultat suivant: 442 personnes, dont:

Garçons: 103

Hommes mariés: 103

Veufs: 9

filles: 105

femmes mariées: 104

veuves: 18

Urbanisme

Dans le cadre du désengagement de l'état, la D.D.T. qui gérait les demandes de travaux et les permis de construire va disparaître au 1^{er} juillet prochain, tout au moins pour les services rendus aux municipalités. Nous avons donc adhéré (320 euros par an), à compter du 1^{er} juillet prochain, à l'Agence Technique Départementale qui étudiera désormais tous les dossiers déposés en mairie. Les prestations seront payantes.

Projet

Un projet de hangar permettant d'abriter notre matériel communal va être lancé prochainement, qui nécessitera la consultation de l'architecte des bâtiments de France, eu égard à son implantation envisagée.

Matériel

Peut-être l'avez-vous entraperçu: le nouveau tracteur tondeuse est arrivé. Bicylindre, largeur de coupe 110 cm. L'ancien sera conservé jusqu'à épuisement total.

Programme travaux 2015

Dans sa séance du 29 mai, le conseil municipal a arrêté définitivement le programme des travaux de voirie pour cette année:

- Rue des Iris: réfection des bornes de trottoir endommagées côté sud et création d'un trottoir côté cimetière avec aménagement d'un emplacement de stationnement pour les personnes à mobilité réduite, près du monument aux morts. Réfection totale de la chaussée
- À La Grande Chaussée, Route de Glande, travaux permettant d'éviter la retenue des eaux de pluie qui engendrent des inondations
- Rue de Saint Clair: curage du bassin de récupération des eaux de pluie
- Rue de la Seigneurie: création d'un puisard pour canaliser les eaux de pluie
- Rue des Chênes Truffiers à Renoué: réfection de la chaussée pour se raccorder aux travaux réalisés sur la portion appartenant à Saint Jean de Sauves
- Rue de l'Ancienne Ecole: création d'un ralentisseur à l'entrée est de la commune.

C'est l'entreprise RTL de Roiffé qui a été retenue pour la réalisation de ces travaux dont le montant total est estimé à environ 35 000 euros TTC.

Chiens errants

Encore quelques chiens errants. La municipalité vous rappelle que les frais de capture sont à la charge des propriétaires d'animaux errants et que votre responsabilité serait totalement engagée en cas d'accident provoqué par votre animal. Si toutefois votre chien s'est échappé, deux contacts à aviser: la mairie et la gendarmerie 24h/24, pour éviter le placement en fourrière.

Vol

Une partie du système de la chasse d'eau des toilettes publiques situées dans la cour de la mairie été dérobée (oui oui !). Il n'est pas impossible que nous soyons contraints de changer tout le système. Cela méritait d'être dit !